

AIPR Opérateur – Recyclage

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



Durée : 1 jour – 7 heures

Nombre de stagiaires :
4 à 8 Stagiaires

1/1

Personnes concernées

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non de CACES.

Prérequis

Avoir suivi la formation initiale

Objectifs

- Renouvellement de l'attestation de compétences Opérateur
- Passer l'examen de Recyclage en optimisant ses chances de réussite au QCM AIPR opérateur

Programme

CONTEXTE ET REGLEMENTATION (Rappel)

- * Présentation du contexte réglementaire de l'AIPR
- * Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateur)
- * La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables
- * Les principaux documents
- * Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER (Rappel)

- * Les documents nécessaires sur un chantier
- * Les piquetages et marquages au sol
- * Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- * Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- * Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PREPARER SON INTERVENTION (Rappel)

- * Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- * Savoir les localiser selon leurs classes
- * Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER A PROXIMITE DES RESEAUX (Rappel)

- * Règles d'organisation de chantier pour assurer la sécurité lors de l'intervention à proximité de réseaux
- * Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- * Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- * Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire
- * Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

EN CAS D'ANOMALIES (Rappel)

- * Mesures à respecter en cas d'accident
- * La règle des 4A
- * Déclaration des dommages, responsabilités de l'entreprise

Evaluation et validation

Attestation de compétences si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR
Conduite d'engins et réalisation de travaux urgents

Pour tous renseignements, merci de contacter :
Carole DEVASSY
Courriel : c.devassy@neoprev.com
Téléphone : 02.31.53.82.18

AIPR-OP-R--09-2021

NEO PREV
7 Rue Sophia Antipolis
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
<http://neoprev.com>